



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rapports avec les administrés

Question écrite n° 9750

Texte de la question

Suite aux contributions reçues sur le site internet « Simplifions la loi », M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sur les conditions d'achat et de vente de terrain vierge de toute construction d'une taille inférieure à 10 mètres carrés. Comme l'a signalé un contributeur du site Internet, les règles applicables à l'achat ou à la vente d'un terrain nu sont les mêmes quelle que soit la superficie du terrain. Il en est de même pour les coûts qui sont indifférents à la taille du terrain. Adopter des formalités simplifiées et une réduction des coûts pour l'achat et la vente d'un terrain vierge de toute construction inférieure à 10 mètres carrés faciliterait non seulement la tâche des acquéreurs/vendeurs, mais aurait également pour effet de réduire les contentieux devant les tribunaux de proximité. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour apporter une simplification à ces procédures.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9750

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : Budget, comptes publics et fonction publique

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2007, page 6937

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)